

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ACTE DE CESSIION DE PARTS SOCIALES

SCI 5000 S

Société Civile Immobilière au capital de 1 000 Euros (*ajusté à 996 Euros à l'issue de la présente*)

Siège social : ZI Pechiney, 77515 Pommeuse

RCS Meaux 453 992 000

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Laurent MOTUEL, né le [REDACTED] à [REDACTED] de nationalité [REDACTED] demeurant [REDACTED]

Ci-après dénommé « Le Cédant », d'une part,

Et :

1. Monsieur GASSE Yves Eric Didier, né le [REDACTED] à [REDACTED] de nationalité [REDACTED] gérant et associé, demeurant [REDACTED]
1. Monsieur GASSE Johanne Robert Patrick, né le [REDACTED] à [REDACTED] de nationalité [REDACTED] associé, demeurant [REDACTED]
1. Monsieur GASSE Bruno Sylvain, né le [REDACTED] à [REDACTED] de nationalité [REDACTED] associé, demeurant [REDACTED] *Ci-après dénommés collectivement « Les Cessionnaires », d'autre part.*

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la cession, numérotation des parts et ajustement du capital

Le Cédant cède et abandonne, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, aux Cessionnaires qui acceptent, la pleine propriété de la totalité de ses **250 parts sociales** (numérotées de **751 à 1 000 inclus** sur les 1 000 parts composant le capital social initial de la société) qu'il détient dans la SCI 5000 S.

Afin de garantir une stricte égalité entre les trois associés restants et d'ajuster le capital social à **996 parts de 1 Euro chacune** (divisible par trois), les 250 parts cédées sont réparties et intégrées comme suit :

- À Monsieur Yves GASSE : 82 parts (numérotées de 751 à 832), portant son total personnel à **332 parts**.
- À Monsieur Johanne GASSE : 82 parts (numérotées de 833 à 914), portant son total personnel à **332 parts**.
- À Monsieur Bruno GASSE : 82 parts (numérotées de 915 à 996), portant son total personnel à **332 parts**.

Les 4 parts sociales subsistantes du Cédant (numérotées de 997 à 1 000) font l'objet d'un abandon et d'une annulation définitive conjointe à la présente cession, fixant le nombre total de parts de la société à **996 parts** attribuées à concurrence de 332 parts à chacun des trois Cessionnaires.

Article 2 : Prix et modalités de paiement (Compensation de créance)

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix global et forfaitaire de **1 Euro symbolique**.

Les parties déclarent expressément que ce prix est justifié par la compensation intégrale des dettes accumulées par le Cédant envers la société et ses coassociés au titre de sa quote-part non réglée des frais fixes et des charges

BC YBG JG LN

1/2

obligatoires d'entretien et de conservation du bâtiment (notamment : taxes foncières, assurances, eau et électricité) depuis la création de la société en 2005, manquements duly constatés par l'absence complète de tout virement bancaire ou apport de sa part sur les relevés de compte de la société depuis 20 ans.

Le Cédant reconnaît être totalement libéré de toute obligation financière passée envers la société et les cessionnaires, et renonce réciproquement à tout droit sur l'actif social.

Article 3 : Propriété et Jouissance

Les Cessionnaires seront propriétaires des parts cédées à compter de la signature des présentes avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Fait à Pommeuse, le 30 juillet 2026.

En 5 exemplaires originaux.

Monsieur Yves GASSE

Associé et Co-gérant

Monsieur Johanne GASSE

Associé et Co-gérant

Monsieur Bruno GASSE

Associé et Co-gérant

Monsieur MOTUEL I

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
MEAUX

Le 04/08/2026 Dossier 2026 00030417, référence 7704P04 2026 A 01486

Enregistrement : 25 € Penalties : 0 €

Total liquidé : Vingt-cinq Euros

Montant reçu : Vingt-cinq Euros

Khadidiatou DIOP
Agente des Finances publiques

759

2/2